



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/2001/17
10 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité de la circulation
(Trente-sixième session, 3-6 avril 2001,
point 4 e) de l'ordre du jour)

**RÉVISION DES RÉSOLUTIONS D'ENSEMBLE SUR LA CIRCULATION
ROUTIÈRE (R.E.1) ET SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (R.E.2)**

Feux de circulation diurne

Transmis par le Danemark

Au Danemark, l'usage des feux de circulation diurne est obligatoire depuis le 1er octobre 1990. Les effets de cette mesure ont été évalués dans le cadre d'une étude comparative réalisée avant et après (période de cinq trimestres) son entrée en vigueur. À cette époque (1993), le nombre d'accidents évités chaque année a été estimé à environ 125. Une nouvelle évaluation a été effectuée, pendant 11 trimestres. Aux fins de cette analyse, les accidents ont été répartis en quatre catégories :

Accidents impliquant des véhicules à moteur : La sécurité est sensiblement améliorée dans une situation : virage à gauche alors qu'un véhicule roule en sens inverse. Le résultat n'a pratiquement pas évolué depuis la première évaluation.

Accidents impliquant des cyclistes : Une tendance positive a été observée. Ce résultat n'a que très légèrement évolué depuis la première évaluation.

Accidents impliquant des piétons : Une évolution négative importante a été relevée. Ce résultat a de quoi surprendre, car l'analyse des cinq premiers trimestres n'avait fait apparaître aucune évolution du nombre d'accidents de ce type. Aucune raison spécifique n'a été identifiée, mais les feux de circulation diurne semblent être la seule explication de ce phénomène.

Accidents impliquant des cyclomoteurs : Comme lors de la première évaluation, une tendance négative a été constatée. Ce résultat était attendu, car l'usage des feux de circulation diurne est devenu obligatoire pour les cyclomoteurs dès 1977.

L'impact des feux de circulation diurne sur la sécurité semble plus faible aujourd'hui qu'après la première évaluation, mais d'une façon générale, il reste positif.

(Rapport 1/95 du Conseil danois pour la recherche en matière de sécurité routière)
